

Discours de bienvenue AD 2019

Chers assurés, chers délégués et invités,
Mesdames et Messieurs,

Au nom du Conseil de Fondation, j'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue à la 35^{ème} Assemblée des Délégués de la Fondation Abendrot. Nous vous rendons compte aujourd'hui de l'exercice 2018.

Voici un an, je pouvais vous annoncer une performance très satisfaisante de 7,46 % et un taux de couverture de 111 %. Après une année boursière médiocre, nous avons comme tout le monde plongé juste à la fin de 2018 et conclu l'exercice avec une performance négative de -1,68 %. Par rapport aux autres institutions de prévoyance, nous nous plaçons certes dans le premier tiers, mais cela est et demeure un résultat négatif qui a entraîné la baisse de notre taux de couverture du 31.12.2018 à 107 %. Grâce à nos placements immobiliers d'une part, qui produisent fiablement de bons rendements, et grâce d'autre part au bon résultat de l'année précédente, nous disposons encore d'une base solide. Comme la continuité importe au Conseil de Fondation, nous avons également pu nous permettre en 2019 de rémunérer l'avoire de vieillesse des assurés actifs à nouveau au taux de 1,5 % au lieu du taux d'intérêt minimal LPP de 1 %.

Laissez-moi dire encore quelques mots sur la question souvent débattue dans les médias de la rémunération des courtiers, et sur l'enquête du Sonntagszeitung sur les institutions collectives.

Commençons par l'enquête: Vous avez peut-être constaté que nous n'apparaissions pas dans l'enquête du Sonntagszeitung ni cette année, ni l'année précédente. J'ai moi-même été interrogée le lundi suivant par une collègue de bureau qui me demandait «si nous n'avions pas réussi à nous qualifier pour figurer dans la liste.» Ce n'est bien sûr pas le cas. Nous avons au contraire décidé, sur la base des expériences des années antérieures, de ne pas participer à l'enquête ces deux dernières années. Nous sommes d'avis que les chiffres présentés sur les différentes institutions de prévoyance sont trop divergents pour pouvoir être comparés entre eux. Le classement perd ainsi de sa pertinence. Si les chiffres des institutions de prévoyance participantes étaient tous placés au même niveau, nous nous classerions, compte tenu de nos paramètres techniques, dans le tiers supérieur de la liste.

Mais venons-en aux courtages: comme toutes les autres institutions collectives, la Fondation Abendrot coopère avec des courtiers. Chez nous, la rémunération des courtiers ne représente pas un volume important, mais le Conseil de Fondation a malgré tout décidé de la réduire pour l'ensemble des assurés et de la répercuter sur les employeurs qui recourent aux services de courtiers. Je tiens beaucoup à souligner que nous ne nous prononçons par-là ni pour ni contre les courtiers, d'autant plus que nous avons la chance de collaborer également avec d'excellents courtiers. Nous pensons toutefois que les coûts d'une prestation doivent être payés par ceux qui y recourent. C'est pourquoi nous facturons désormais aux employeurs concernés une partie des coûts occasionnés par la rémunération des courtiers. La partie restante du courtage continue, comme c'est l'usage, à être à la charge de la collectivité des assurés. Le débat au niveau national montrera combien de temps encore le modèle aujourd'hui courant des courtages avec financement par les institutions de prévoyance pourra encore se maintenir.

Même si notre patrimoine de prévoyance ne cesse de se développer et que nous avons franchi la barre des 2 milliards, le Conseil de Fondation et la direction s'accordent sur le fait que la croissance de la Fondation Abendrot doit être en premier lieu qualitative et non quantitative. C'est en faveur de cela que nous nous engageons, et c'est pourquoi nous établissons des offres transparentes et fondées sur des paramètres techniques adaptés aux conditions économiques et démographiques actuelles, et essayons de la sorte d'éviter pour les nouvelles affiliations la survenue de nouvelles solidarités indésirables comme les financements croisés. Nous sommes convaincus que l'ensemble de prestations que nous proposons est attrayant. Outre notre catalogue de prestations, avec la nouvelle option de rente de partenaire survivant et/ou de rente pont AVS, les assurés détiennent chez nous un droit de participation et ont la possibilité de se former (je vous renvoie volontiers à ce sujet aux nouveaux cours que nous proposons depuis cet été aux membres des commissions de prévoyance du personnel), et bénéficient d'un conseil approfondi de la part des collaborateurs de notre service administratif.

J'adresse pour cela un grand merci non seulement à mes collègues au Conseil de Fondation, mais aussi à notre service administratif Pico Vorsorge AG, sous la direction de Stephan Bannwart, Enza Bögli et Nicole Valet, pour son engagement sans relâche en faveur d'Abendrot. Je remercie également les collègues de nos commissions de placement et ceux de notre filiale Abendrot Immobilien AG, ainsi que nos autres partenaires.

Me voici parvenue à la fin de cette introduction, passons à présent aux affaires statutaires conformément à l'ordre du jour.